

## Bulletin d'inscription

# Formation Guide composteur 2013

Un bulletin d'inscription par personne

A compléter et à nous retourner par courrier ou par mail

Nom et prénom du participant : .....

Fonction : .....

Votre raison sociale (ville, collectivité, syndicat, entreprise) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Dossier suivi par : .....

Tél. : ..... .....

### Adresse de facturation - à compléter uniquement si différente de celle ci-dessus

Adresse: .....

Code postal : ..... Ville: .....

Tél.: ..... Fax: .....

e-mail: .....

### Le règlement sera effectué par:

Chèque bancaire  Mandat administratif  Organisme gestionnaire \*  Virement bancaire

## Choix des modules suivis\* (cocher les cases et totaliser)

Jeudi 11 avril	module 1	1 journée	138 €	<input type="checkbox"/>
Vendredi 12 avril	module 2	½ journée (matin)	69 €	<input type="checkbox"/>
Vendredi 12 avril	module 5	½ journée (après-midi)	69 €	<input type="checkbox"/>
Lundi 13 mai	module 1	1 journée	138 €	<input type="checkbox"/>
Mardi 14 mai	module 2	½ journée (matin)	69 €	<input type="checkbox"/>
Mardi 14 mai	module 6	½ journée (après-midi)	69 €	<input type="checkbox"/>
Lundi 10 juin	module 7	½ journée (matin)	69 €	<input type="checkbox"/>
Lundi 10 juin	module 3	½ journée (après-midi)	69 €	<input type="checkbox"/>
Mardi 11 juin	module 4	1 journée	138 €	<input type="checkbox"/>
Lundi 23 septembre	module 1	1 journée	138 €	<input type="checkbox"/>
Mardi 24 septembre	module 2	½ journée (matin)	69 €	<input type="checkbox"/>
Mardi 24 septembre	module 5	½ journée (après-midi)	69 €	<input type="checkbox"/>
Mercredi 25 septembre	module 4	1 journée	138 €	<input type="checkbox"/>
Jeudi 14 novembre	module 3	½ journée (matin)	69 €	<input type="checkbox"/>
Jeudi 14 novembre	module 7	½ journée (après-midi)	69 €	<input type="checkbox"/>
Vendredi 15 novembre	module 6	½ journée (matin)	69 €	<input type="checkbox"/>

**Coût total de la formation :** ..... €

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales.

Fait à : .....

le .....

**Signature et cachet de l'employeur**

Pour être Guide composteur, il faut suivre la formation de base (modules 1 + 2 + 3) et suivre 1 module de spécialisation au moins (au choix parmi les modules 4, 5, 6 ou 7).

Formation de base les 3 modules obligatoires			Spécialisations 1 module obligatoire (au choix), les autres sont facultatifs			
Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7
La gestion domestique des biodéchets (1 j)	La communication (½ j)	Retour de pratique - la place du GC (½ j)	Jardinage au naturel : gestion des déchets verts, paillage, engrais verts, etc.	Le compostage semi-collectif	Le compostage autonome en établissement	Le lombricompostage
1,5 jour en continu		½ journée (1 mois après modules 1 et 2)	1 journée	½ journée	½ journée	½ journée
2 jours			½ journée au minimum			

## Conditions de participation

### Identité administrative de l'organisme de formation

Pierre FELTZ, Formation Conseil Éducation à l'Environnement Développement Durable

3 rue du Mas, 63270 Yronde & Buron - 09.64.34.30.40 - 06.49.37.14.63

[p.feltz@orange.fr](mailto:p.feltz@orange.fr) - [www.pierrefeltz.org](http://www.pierrefeltz.org)

SIRET 524 236 155 00015

APE 8559A

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous n° 836304100963

### Lieu du stage

Centre de Chadieu, 63114 AUTHEZAT - <http://chadieu.fal63.org/>

Le centre de Chadieu est situé au bord de la rivière Allier, à 15 km au sud de Clermont Ferrand, dans le département du Puy-de-Dôme.

### Les documents de stage

Dès réception de votre bulletin d'inscription, nous vous envoyons un accusé de réception ainsi que :

- Une liste d'hébergements à proximité du centre
- Une convocation de stage contenant le programme détaillé
- La liste du matériel à apporter
- Un plan d'accès au centre de formation
- Une convention de formation professionnelle

Nous nous engageons à remettre lors de nos stages des documents sous format papier et/ou numérique conçus spécialement par nos intervenants.

Ce sont à la fois des supports utilisés pendant la formation, et aussi de véritables outils de mise en oeuvre pour le stagiaire, une fois revenu dans son entreprise.

Nous portons une grande attention à la qualité de ces documents, qui sont régulièrement remis à jour et enrichis.

Nous procédons systématiquement à une évaluation à la fin de chaque session. C'est ce que nous appelons une évaluation « à chaud ». Il est demandé à chaque participant de remplir un questionnaire qui nous permet de veiller constamment à la qualité de nos prestations. En nous remettant vos remarques, vous nous aidez à progresser.

À l'issue du stage, une attestation est délivrée.

### **Coût du stage**

Collectivités, entreprises, associations, le coût pédagogique est de 138 € TTC par jour de formation et de 69 € TTC par demi-journée de formation.

Ce coût comprend une assistance téléphonique pendant 1 an.

Ce coût ne comprend ni l'hébergement ni la nourriture.

En fonction du nombre d'inscrits pour une même structure, nous vous accordons les réductions suivantes :

- Si 3 inscrits pour une même formation : 20 %.
- Si 4 inscrits ou plus pour une même formation : 30 %.

Particuliers et demandeurs d'emploi, nous consulter.

### **Hébergement**

Une liste d'hébergement à proximité du lieu de formation est fournie.

### **Restauration**

Possibilité de prendre le déjeuner à proximité du centre de formation dans des restaurants.

Coût des repas environ 13 €. Cependant pour des raisons pratiques et de temps, nous conseillons d'apporter votre pique-nique.

### **Déplacements pendant la formation**

Durant la formation, des visites de sites peuvent être prévues.

Les déplacements se feront en véhicules individuels, et ils seront à la charge des participants.

## **Conditions de vente**

### **Inscriptions**

Toute inscription se fait à l'aide d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé par le client.

La limite d'inscription est de 10 jours avant le début de la session de formation.

Les commandes doivent être rédigées sur papier à en-tête du donneur d'ordre.

Elles seront signées et identifiables.

### **Bulletin d'inscription à retourner à :**

Pierre FELTZ Formation Conseil EEDD

3 rue du Mas

63270 YRONDE et BURON

ou

[p.feltz@orange.fr](mailto:p.feltz@orange.fr)

### **Dates des formations**

L'organisme de formation peut être amené pour assurer une meilleure organisation des formations à remplacer certains intervenants ou à modifier les dates sous réserve de respecter un délai de 10 jours. Chaque client sera informé par téléphone ou par écrit (courrier, fax ou e-mail). La proposition d'une autre session ou d'un autre stage lui sera faite.

### **Tarifs**

Les prix sont stipulés en euros nets.

Ils couvrent les frais pédagogiques et la documentation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

### **Annulation / Absence / Report**

Toute demande d'annulation, de report sur une autre session ou formation, doit être formulée par écrit (courrier ou e-mail).

Pénalités si la demande nous parvient :

- de 10 à 1 jour avant le début de la formation : 75% du coût pédagogique global
- le 1er jour de formation ou en cas d'absence constatée le 1er jour de formation, l'intégralité du coût pédagogique global sera facturée.

Des exceptions (annulation de la pénalité) seront consenties en cas de force majeure justifiée (arrêt maladie/accident du stagiaire, certificat de décès du stagiaire, d'un ascendant ou descendant direct), et à l'initiative de l'organisme de formation.

### **Remplacement**

Les demandes de remplacement d'un participant inscrit sur une formation par un autre seront admises à tout moment.

### **Conditions de paiement**

Les titres exécutoires (factures) émis par l'organisme de formation sont payables par chèque ou virement bancaire.

### **Règlement par un OPCA**

Si le client souhaite que le règlement soit effectué par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de monter le dossier et de l'indiquer clairement sur le bulletin d'inscription à l'endroit prévu à cet effet.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA n'est pas parvenu au 1er jour de formation, le client sera facturé du coût intégral de la formation.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

En cas de non-paiement de la somme due par l'OPCA, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.